

Direction de la nature, des paysages et de la biodiversité

Service des actions administratives et techniques

6e Commission

RAPPORT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du **- 5 NOV. 2015**

OBJET : RÉAMÉNAGEMENT DU PARC DÉPARTEMENTAL DE LA BERGÈRE

Mesdames, messieurs,

Les territoires de l'Ourcq sont identifiés comme l'un des secteurs de mutation prioritaire du Grand Paris, grâce notamment à la forte mobilisation locale à travers l'Alliance de l'Ourcq. Les projets d'aménagement urbain et de transports, à proximité immédiate du parc départemental de la Bergère, en font effectivement un territoire de transformation majeur.

Dans un rapport au bureau datant du 20 novembre 2014, l'exécutif départemental a affirmé sa volonté de profiter de cette dynamique urbaine pour étendre et repenser le parc départemental de la Bergère dans son ensemble, notamment par une restructuration de la Cité administrative 2, située à l'est du parc et destinée à être déconstruite au regard de la délibération du Conseil général datant du 17 octobre 2013.

Ce présent rapport vise à vous soumettre des propositions pour définir le projet de réaménagement du parc, avec la définition d'un programme, et également des propositions pour animer le site dès aujourd'hui et renvoyer ainsi un signal fort sur le souhait du Département de le voir rapidement évoluer, avec les premières déconstructions de bâtiments et l'implantation d'activités sur le site.

I – Un parc ouvert sur la ville pour accompagner la métamorphose métropolitaine du site et valoriser son potentiel d'accueil

I.1 Un concept de parc actif et innovant

Différent des espaces verts existants en Seine-Saint-Denis, avec la recherche d'une complète interaction avec la ville, le parc réaménagé devra offrir un cadre naturel et paysager agréable et constituer un espace social de rencontres, de travail, de loisirs, de détente.



Pour permettre l'émergence d'un concept renouvelé de ce parc, la réalisation d'une mission de programmation est nécessaire afin de réussir la construction d'une offre intégrant :

- un parc pour les salariés et habitants actuels et futurs, comprenant activités, services, et offre de nature,
- des animations de proximité (pratiques quotidiennes de l'espace, traversée du site...) et à plus fort rayonnement (organisation d'événements...).

En termes d'aménagement, il s'agira de réfléchir autour des grandes orientations déjà arrêtées en novembre 2014 :

- proposer un aménagement global du parc répondant aux enjeux urbains, écologiques et paysagers afin de donner de l'ampleur au parc et améliorer l'interface parc-canal.
- structurer l'aménagement du parc autour de 3 pôles : « Activités économiques », « Sports, Santé et Loisirs » et « Nature ».

I.2 Un parc vivant qui s'inscrit dans les projets des collectivités riveraines du parc

La transformation du site se déploiera au rythme de l'avancement des projets urbains et des grandes arrivées de transports en commun à proximité. Dès 2018, avec la livraison de 350 nouveaux logements et équipements publics dans la ZAC Ecocité de Bobigny au droit de la passerelle Pierre Simon Girard, et jusqu'en 2025 / 2030, avec la métamorphose de cet équipement désormais de plus grande ampleur, plus visible et rattaché au fonctionnement métropolitain.

En 2015-2016, une étude va permettre d'affiner ce nouveau concept de parc actif, dynamique et vivant, afin de proposer des solutions concrètes d'aménagement et de programmation. Le prestataire en cours de sélection aura également pour mission de fédérer les partenaires potentiels du projet, et d'assurer une mobilisation citoyenne sur le sujet (Cf. Annexe 1).

Dans le cadre de cette mission, les élus de Bobigny, Noisy-le-Sec, Romainville et de la CA Est Ensemble seront sollicités dès le lancement de cette étude, envisagé aujourd'hui en novembre 2015. Un Copil sera constitué afin de permettre une construction partenariale de ce projet.

Avant même la finalisation de la mission, il semble important de mettre en scène dès aujourd'hui le site pour affirmer auprès des riverains existants et à venir, la volonté du Département de réaménager le parc de la Bergère.

II – Animer et préfigurer le parc dès aujourd'hui

A court terme (2015 – 2017), l'ambition sera de dynamiser le parc afin de compenser le départ des nombreux services présents en Cité 2. Les projets qui suivent, ont donc vocation à maintenir de l'activité et de la vie sur le parc lors des opérations de déconstruction / réhabilitation, mais également à préfigurer la programmation et le réaménagement de ce parc en devenir.

II.1 Un nouvel axe fédérateur permettant aux cyclistes et piétons de traverser le parc dans de meilleures conditions

En juillet 2014, l'inauguration de la passerelle Pierre-Simon Girard a permis d'offrir au parc un nouvel accès depuis l'ex-RN3. 350 nouveaux logements seront aménagés sur la rive sud du canal dès 2018. Il est urgent de permettre à ces nouveaux habitants mais aussi aux usagers actuels d'accéder plus aisément au centre-ville de Bobigny et aux transports en commun, par l'aménagement d'une traversée du parc, depuis la passerelle au Sud jusqu'à l'entrée Nord.

Récemment sélectionnée, l'équipe Studio NEMO travaille à l'aménagement de cette traversée adaptée aux piétons, cycles et PMR. Elle envisage la création d'un tracé franc reliant directement les deux entrées majeures du parc (Cf. Annexe 2). Ce tracé agira comme un élément fédérateur du parc, une colonne vertébrale distributrice de directions, améliorant la lecture générale du parc. L'étude sera finalisée au 1^{er} semestre 2016, et les premiers travaux sont envisageables dès 2016 (Cf. Annexe 3).

II.2 Engager la déconstruction des bâtiments, et réutiliser les matériaux de déconstruction pour animer le site

Conformément à la délibération du Conseil général datant du 17 octobre 2013, la déconstruction des bâtiments restants en Cité 2 peut être engagée dès 2016. S'il est apparu que les bâtiments C, D, E et prioritairement J nécessitaient d'être rapidement déconstruits, le GH sera maintenu dans l'attente d'une solution de relocalisation du personnel départemental encore présent dans les locaux. Le bâtiment K, fort de sa qualité patrimoniale, tant pour son architecture que pour l'histoire qu'il porte, pourrait être réhabilité.

Dès 2016, le bâtiment J serait prioritairement déconstruit[1] afin de rapidement rendre 2 hectares au parc. Les matériaux de déconstruction seront tant que possible recyclés et transformés sur site grâce à la création par exemple, de prototypes de mobilier urbains, ou simplement en œuvres proches de l'art et du design, permettant :

- de rapidement montrer les premières transformations visuelles du parc de la Bergère,
- de proposer des animations pour les habitants (mise en place d'ateliers de bricolages participatifs...),
- d'accompagner les nouveaux aménagements de la traversée (mobilier, panneaux directionnels...).

Les matériaux non valorisables sur site pourraient par ailleurs être évacués directement par le canal de l'Ourcq, et non par la route.

II.3 Préfigurer le pôle sportif dans le garage départemental pour offrir de l'activité dans le parc et animer la traversée

Le garage départemental, libéré par les services en septembre 2017[2], pourrait accueillir un pôle « Sports, Santé et Loisirs » ouvert à tous et fort de plusieurs équipements.

Une Maison du Vélo, à proximité immédiate de la piste cyclable du canal, y est d'ores et déjà envisagée. Elle offrirait un service « vélo » comprenant location, station de gonflage..., mais aussi des ateliers participatifs de réparation de vélos. Une préfiguration, à travers les animations proposées lors de l'Eté du Canal, a montré qu'elle pouvait rencontrer les besoins des habitants et des usagers du parc et de la piste cyclable du Canal.

La préfiguration de ce pôle sportif, envisagé à proximité immédiate du cheminement en cours de définition, permettrait par ailleurs, de dynamiser la traversée du parc et de la sécuriser.

II.4 Reconstruire une crèche environnementalement exemplaire en cœur de parc

Le bâtiment de la crèche départementale est aujourd'hui vieillissant et peu adapté à son utilisation d'accueil de tout-petits. La proposition est de privilégier, plutôt qu'une réhabilitation, une opération de déconstruction et de reconstruction du bâtiment, avec une augmentation des capacités d'accueil (passage de 60 à 75 berceaux environ).

Cette opération de reconstruction, inscrite au PPEP[3], constitue à la fois l'opportunité d'aménager un nouveau bâtiment exemplaire d'un point de vue environnemental, mais également de repenser un positionnement de la crèche, toujours à l'intérieur du parc afin de profiter de ses aménités, mais aussi plus proche des bassins de vie existants ou en devenir.

Par ailleurs, en parallèle de ces projets, les animations sur le parc continueront à être proposées dans le cadre du programme d'animations du parc 2015 / 2016, notamment lors de grands événements tels que la COP21.

III – Un aménagement de parc encore conditionné par les règles d'urbanisme

Le PLU de Bobigny, actuellement en cours de révision, devrait être approuvé début 2016. Les services de la Ville et du Département échangent régulièrement afin de s'assurer de la comptabilité du projet de parc avec le document d'urbanisme.

Dans cette optique, le Département a précisé ses attentes et les grandes orientations d'aménagement du parc par courrier au Maire de Bobigny, envoyé le 16 juillet dernier.

A ce jour, les échanges doivent se poursuivre afin de s'assurer :

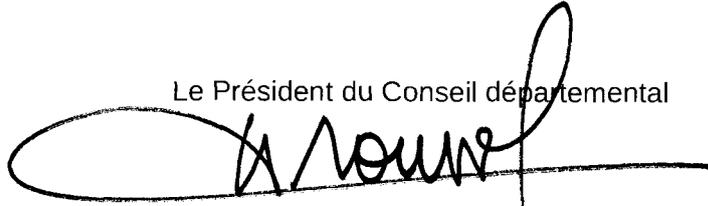
- d'un maintien du caractère naturel du parc tout en permettant un réaménagement envisageant l'accueil d'équipements de nature, sports et loisirs,
- de possibles constructions mixtes sur 2 hectares, à l'extrême est du parc, en lien avec la future ZAC de la Madeleine.

Au regard des éléments exposés, je vous propose :

- de poursuivre les réflexions de long terme en lien avec le prestataire en cours de sélection afin de proposer des solutions concrètes d'aménagement et de programmation du parc ;
- d'organiser une réunion de lancement élargie à l'ensemble des élus du territoire concernés par ce projet (Bobigny, Noisy-le-Sec, Est Ensemble, CD93) ;
- de confirmer la déconstruction des bâtiments C, D, E et prioritairement du J ;

- de développer les pistes d'animation et de préfiguration en cours ;
- de poursuivre les échanges avec la commune de Bobigny afin que son futur PLU soit compatible avec le projet départemental.

Le Président du Conseil départemental

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Stéphane Troussel', is written over a horizontal line. The signature is stylized and extends above and below the line.

Stéphane Troussel

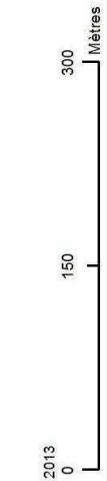
[1] La déconstruction est évaluée à 1 318 500 € HT (hors animations), et comprend 80 000 € HT de coûts d'étude, 1 100 000 € HT de coûts de déconstruction, 100 000 € HT de surcoût lié à l'évacuation par voie fluviale, et de 15 500 à 38 500 € HT pour la revalorisation des matériaux de déconstruction.

[2] A l'exception d'un espace stockage pour les EMIR de la DNPB.

[3] Plan « Petite Enfance et Parentalité » 2015-2020, adopté en séance le 16 octobre 2014, qui prévoit de doubler son effort d'investissement dans les crèches, PMI et circonscriptions sociales.

PARC DEPARTEMENTAL DE LA BERGERE

Bâtiments et parkings



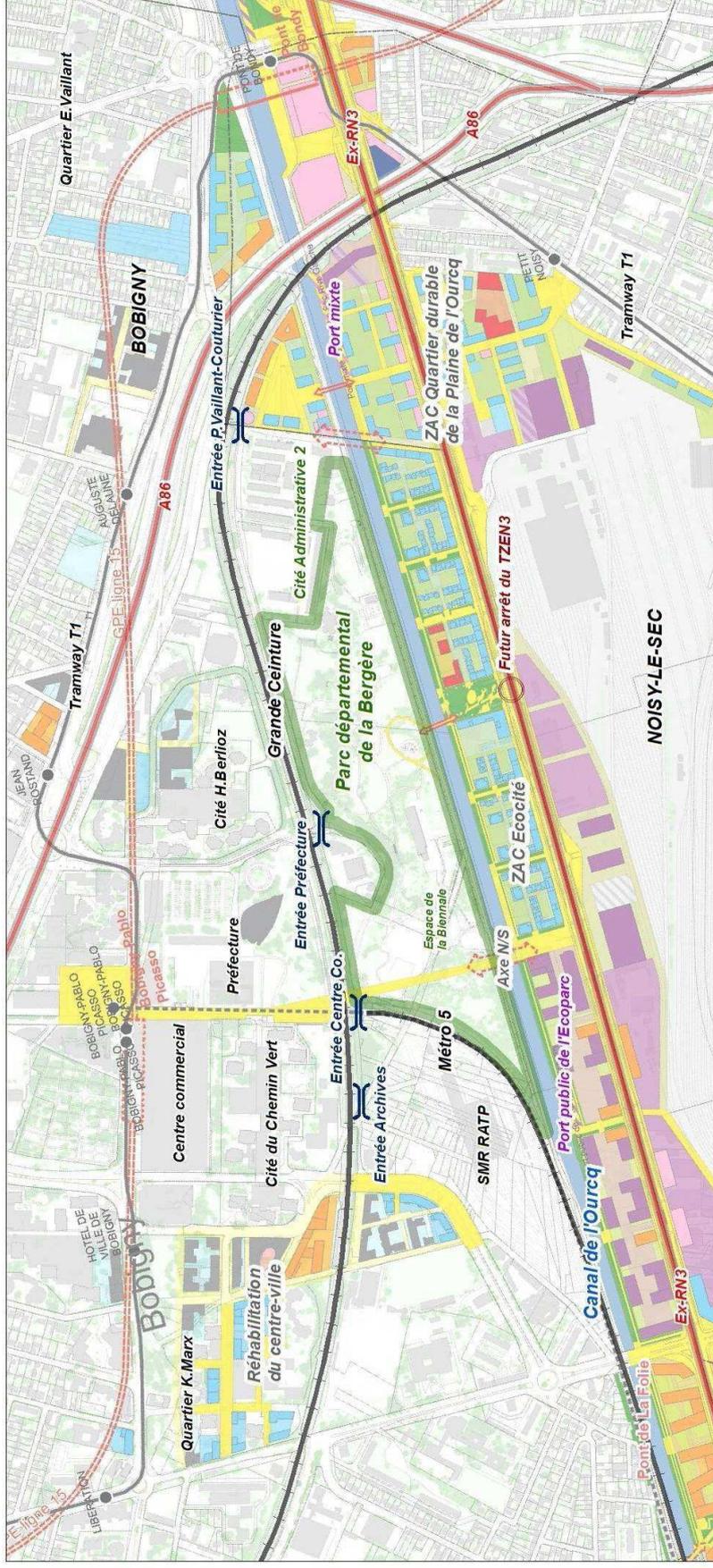
Source : BD Topo - IGN 2011 ; Conseil général de la Seine-Saint-Denis DNPB 2014 ; AERODATA 2013
Réalisation : CG93, DNPB
Date : 05/02/2014

Bâtiment (Red square)
Parking (Yellow square)

seine-saint-denis
LE DÉPARTEMENT

PARC DEPARTEMENTAL DE LA BERGERE

Eléments de diagnostic et secteurs de projet

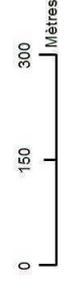


Secteurs de projet

- | Espace bâti | |
|--|------------|
| | Logement |
| | Bureau |
| | Equipement |
| | Activité |
| | Commerce |
| | Hôtel |

- | Espace non bâti | |
|---|--------------------|
| | Espace public |
| | Espace vert public |
| | Espace privé |
| | Espace vert privé |
| | Parking extérieur |
| | Zone portuaire |

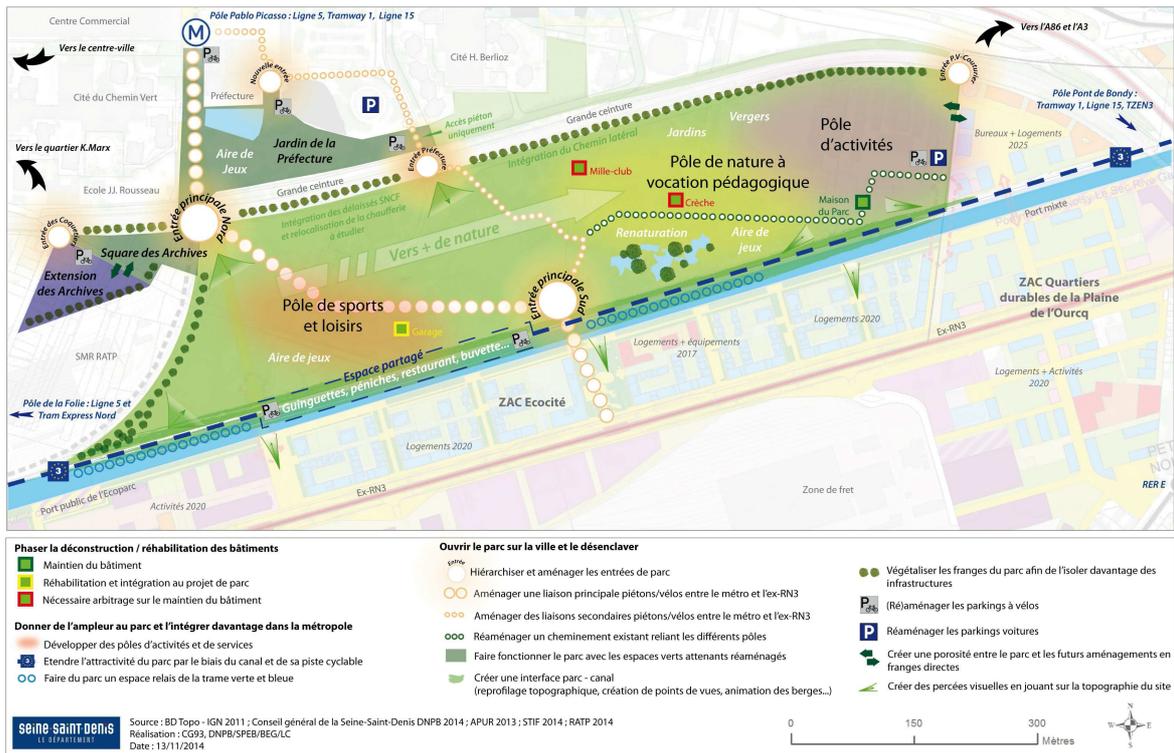
- | Franchissements | |
|---|-----------------------|
| | Carrossable à l'étude |
| | Passerelle à l'étude |
| | Passerelle programmée |



Source : BD Topo - IGN 2011 ; Conseil général de la Seine-Saint-Denis DNPB 2014 ; APUR 2013
 Réalisation : CG93, DNPB
 Date : 28/01/2014

Projection à long terme (horizon 2025 - 2030)

Intégration du parc au fonctionnement métropolitain



Délibération n° du 5 novembre 2015

RÉAMÉNAGEMENT DU PARC DÉPARTEMENTAL DE LA BERGÈRE

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de son président,

La 6ème commission consultée,

après en avoir délibéré

- DÉCIDE de poursuivre les réflexions de long terme, avec l'appui du prestataire en cours de sélection, afin de proposer des solutions concrètes d'aménagement et de programmation du parc ;
- DÉCIDE d'organiser une réunion de lancement élargie à l'ensemble des élus du territoire concernés par ce projet (Bobigny, Noisy-le-Sec, Est Ensemble, CD93) ;
- DÉCIDE la déconstruction des bâtiments C, D, E et prioritairement du J ;
- DÉCIDE de développer les pistes d'animation et de préfiguration en cours ;

- DÉCIDE de poursuivre les échanges avec la commune de Bobigny afin que son futur PLU soit compatible avec le projet départemental.

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
le Directeur général des services,

Valéry Molet

Adopté à l'unanimité :

Date d'affichage du présent acte, le

Adopté à la majorité :

Voix contre :

Date de notification du présent
acte, le

Abstentions :

Certifie que le présent acte est
devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.